

Le fonctionnement du CDI

Quand venir au CDI ?

Heures d'ouverture :

Lundi : 7h30-12h30 / 13h00-16h
Mardi : : 7h30-12h30 / 13h00-16h
Mercredi : 10h30-12h30
Jeudi : : 7h30-12h30 / 13h00-16h
Vendredi : 7h30-10h30



Pendant une heure de permanence

Tu peux venir à chaque heure après être passé en permanence. Après ton inscription tu viens au CDI avec tes affaires et ton carnet.

Avec un professeur :

Lorsqu'un professeur a réservé le CDI pour travailler avec sa classe et la documentaliste. Et lorsque le professeur documentaliste travaille avec une classe.

Pendant la récréation de 11h30 :

Tu peux venir librement emprunter ou rendre un livre. Ou juste lire un petit moment.

Après la cantine

Tu peux venir librement après la cantine pour lire et/ou travailler.



: Lorsque le CDI est utilisé par une classe il est fermé aux élèves de la permanence.

Les règles d'OR :

- ~ Respecter le silence
- ~ Être poli
- ~ Poser son cartable sur l'étagère
- ~ Poser son carnet sur le bureau
- ~ Ranger les livres
- ~ Ranger les chaises
- ~ Travailler et/ou lire

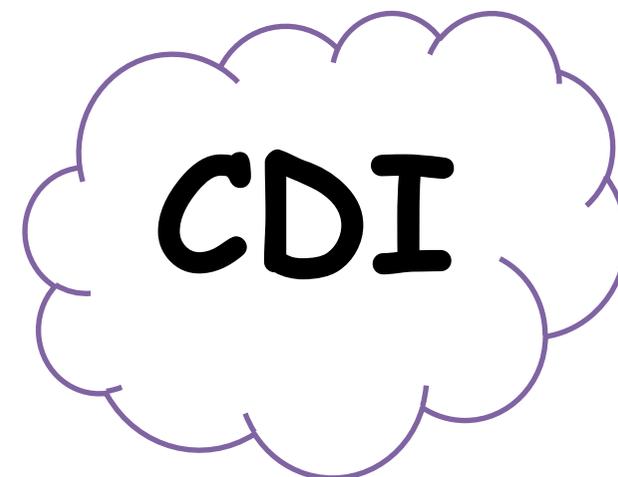


CDI

**Collège Isidore Pelage
14 avenue Nelson Mandela
97227 Sainte-Anne**

**Le CDI est aussi en ligne à
l'adresse suivante :**

<http://9720514b.esidoc.fr/>



**Collège
Isidore Pelage**

Pour t'accueillir et t'aider :
Mme Saint-Marc ton professeur
Documentaliste